



**Conseil municipal d'Ottawa**

**9 May 2018**

**Salle Andrew S. Haydon**

**10 h**

**Suite à donner aux éléments approuvés par les comités en vertu des pouvoirs qui leur sont délégués**

---

À titre d'information pour le Conseil, les comités permanents ont adopté les points suivants en vertu de pouvoirs délégués :

**Comité des services communautaires et de protection  
30 avril 2018**

**ENTENTES DE RESPONSABILISATION AVEC LE RÉSEAU LOCAL  
D'INTÉGRATION DES SERVICES DE SANTÉ DE CHAMPLAIN (RLISS)**

---

**Que le Comité des services communautaires et de protection approuve les Déclaration de conformité pour 2017, qui sont exigés aux termes de l'Entente 2016-2019 sur la responsabilité en matière de services liés aux soins de longue durée et de l'Entente multisectorielle 2014-2017 sur la responsabilité en matière de services, comme le précise le présent rapport.**

**ADOPTÉE**

Comité de l'urbanisme

24 avril 2018

1. APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION – 195, PROMENADE MEANDERING BROOK

ACS2018-PIE-PS-0035

GLOUCESTER-SOUTHGATE (10)

---

**Motion**

Motion de conseiller T. Tierney

**ATTENDU QU'à sa réunion du 10 avril 2018, le Comité de l'urbanisme a reporté la question de l'approbation du plan d'implantation visant le 195, promenade Meandering Brook;**

**ATTENDU QUE la motion de report adressait au personnel municipal la directive d'étudier toutes les options possibles pour remédier aux problèmes de circulation et de transport en commun;**

**ATTENDU QUE le personnel de la Ville a étudié toutes les options possibles et rencontré le promoteur pour les lui soumettre;**

**ATTENDU QUE le promoteur a convenu des options exposées ci-après;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité de l'urbanisme approuve que les pouvoirs délégués concernant l'approbation du plan d'implantation soient redonnés au gestionnaire, Examen des projets d'aménagement – Sud, et que l'approbation du plan d'implantation soit assortie des conditions suivantes :**

1. **Exiger du propriétaire qu'il construise une plate-forme d'arrêt d'autobus du côté sud du chemin Lester au coin de la promenade Meandering Brook, ainsi qu'un terre-plein (refuge piétonnier) à cette intersection, des travaux dont le coût estimatif est de 12 000 \$.**
2. **Exiger du propriétaire qu'il fournisse une lettre de crédit de 33 000 \$, en plus des autres garanties requises pour le plan d'implantation.**

3. Exiger du propriétaire qu'advenant la construction par la Ville d'un passage pour piétons à l'intersection du chemin Lester et de la promenade Meandering Brook avant l'échéance établie à la recommandation 4 ci-dessous, il contribue aux coûts de construction dudit passage pour piétons, jusqu'à concurrence de 33 000 \$;
4. Fixer pour la Ville un délai de deux ans, à compter du moment où le taux d'occupation des unités du plan d'implantation aura atteint 90 %, pour entreprendre la construction d'un passage pour piétons. Si les travaux ne sont pas entamés dans ce délai, les 33 000 \$ déposés à titre de garantie devront être remis au propriétaire.
5. Plafonner la contribution totale du propriétaire aux coûts de construction de la plate-forme d'arrêt d'autobus, du terre-plein et du passage pour piétons à 45 000 \$, ou à 50 % des coûts totaux si ce montant est moindre (12 000 \$ plus le coût du passage pour piétons).

ADOPTÉES

**Comité des transports**  
**le 2 mai 2018**

4. ÉTUDE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU COULOIR PRIORITAIRE DE TRANSPORT EN COMMUN SUR LE CHEMIN DE MONTRÉAL ET LE CHEMIN BLAIR (DU BOUL. ST-LAURENT À LA STATION BLAIR) – ÉNONCÉ DE TRAVAIL

ACS2018-TSD-PLN-0005

BEACON HILL - CYRVILLE (11)  
RIDEAU-ROCKCLIFFE (13)

---

**Que le Comité des transports approuve l'énoncé de travail de l'étude d'évaluation environnementale du couloir prioritaire de transport en commun sur le chemin de Montréal et le chemin Blair (du boul. St-Laurent à la station Blair), comme présenté dans le présent rapport et expliqué dans le Document 1.**

ADOPTÉE telle que modifiée par ce qui suit:

**MOTION**

Motion du conseillère C. McKenney

**ATTENDU QUE le Plan secondaire de l'ancienne base des Forces canadienne Rockcliffe stipule que l'objectif est de transformer le secteur d'aménagement (Wateridge Village) en une collectivité contemporaine et polyvalente qui est accessible aux piétons comme aux cyclistes et qui favorise le transport en commun;**

**ATTENDU QU'il est indiqué dans le Plan de conception communautaire (PCC) de l'ancienne base des Forces canadiennes Rockcliffe qu'un accès au chemin Blair est possible pour le transport en commun, les cyclistes et les piétons par le campus du Conseil national de recherches (CNR), en plus de l'accès au transport en commun prévu sur le chemin Codd's;**

**ATTENDU QUE le Plan secondaire et le PCC ont été adoptés par le Conseil municipal en 2016;**

**IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE l'on ajoute à l'énoncé de travail un tronçon du chemin Blair de 1,2 km au nord du chemin de Montréal pour établir un lien entre l'éventuel point d'accès au transport en commun sur les terrains du CNRC et le couloir prioritaire de transport en commun sur le chemin Blair.**